Panneau de gestion des cookies

Ce qui a changé le 28 avril 1998

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est officiellement née le 28 avril 1998, jour de la parution du décret interministériel au Journal Officiel.

Mise à jour le 06 avril 2023

Le 28 avril 1998 est une date importante pour le fond de la baie de Saint-Brieuc, et comme souvent, on ne se rend compte de l'importance d'une date que progressivement, parfois bien des années plus tard.

> Il y a un avant et un après "28 avril 1998" pour l'anse d'Yffiniac et de Morieux. À partir de cette date, les enjeux de conservation et de connaissance deviennent la priorité sur ce site, et **tout projet ou toute décision qui sera prise à partir de ce jour devra en premier lieu prendre en compte la protection de la biodiversité.**

La mission centrale des réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer.

Elles ont pour vocation la *"conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader".*

Une réserve naturelle est un outil juridique permettant une protection efficace et pérenne d'un espace naturel fragile et remarquable. En effet, le statut de réserve naturelle nationale est inaliénable.

Les réserves naturelles conjuguent réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les réserves naturelles nationales, régionales et de Corse partagent avec les parcs nationaux. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

> **Droit de la Nature** : La Réserve naturelle assure la protection de ce bien commun que constitue le fond de la baie de Saint-Brieuc.